



4^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Le mardi 11 avril 2023, à 18 h 30

Centre communautaire Noël-Brulart, grande salle

1229, avenue du Chanoine-Morel

PRÉSENCES

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2024)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Julien Roy	Administrateur (2024)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Annie Bilodeau	Administratrice cooptée (2023)

ABSENCE

M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery
--	--

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Junie Lecoq	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, aucune autre personne assiste à l'assemblée (huis clos).

Ordre du jour

- 23-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-01-02 Résolution 1 : Nomination de la conseillère en consultations publiques comme présidente d'élection
- 23-01-03 Résolution 2 : Adoption du rapport annuel d'activités 2022
- 23-01-04 Résolution 3 : Approbation de l'activité « Balade à vélo »
- 23-01-05 Résolution 4 : Trésorerie
- 23-01-06 Résolution 4 : Adoption du PV de l'assemble du conseil d'administration du mardi 14 mars 2023
- 23-01-07 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-04-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 18h32. SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-04-02 Résolution 1 (23-CA-16) : Nomination de la conseillère en consultations publiques comme présidente d'élection

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la conseillère en consultations publiques comme présidente d'élection, Mme Cristina Bucica.

23-04-03 Résolution 2 (23-CA-17) : Adoption du rapport annuel d'activités 2022

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel d'activités 2022.

23-04-04 Résolution 3 (23-CA-18) : Approbation de l'activité « Balade à vélo »

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver l'activité « Balade à vélo », le 21 mai 2023.

Voir la résolution en annexes I et III.

23-04-05 Résolution 4 et 5 (23-CA-19) et (23-CA-20) : Trésorerie

M. Hugues Beaudoin mentionne qu'au 11 avril 2023, le solde du compte de fonctionnement (opération) est de 1 641,83 \$. Les dépenses du dernier mois sont :

106,50 \$ (23-CA-13) pour la rédaction du PV du mois de mars,

400,00 \$ (23-CA-14) pour la révision du rapport annuel d'activité 2022 (16h à 25 \$/h),

8,29 \$ (23-CA-15) pour de la papeterie, et

5,95 \$ de frais fixes d'administration de la Caisse Desjardins.

Résolution 23-CA-19

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de rémunérer Mme Junie Lecoq pour la rédaction des procès-verbaux des rencontres d'avril pour la somme de **106,50 \$**.

Résolution 23-CA-20

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer M. Luc Trépanier pour le paiement de la facture de la Boulangerie artisanne Paul pour la somme de **30,00 \$**. La facture initiale était de 60,00 \$ mais la boulangerie a consenti une réduction de 50 %.

23-04-06 Résolution 23-CA-21, Adoption du PV de l'assemble du conseil d'administration du mardi 14 mars 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le PV de la troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 14 mars 2023.

23-04-07 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 48. L'assemblée générale annuelle suivra.

Mme Hélène Garant

Présidente

M. Luc Trépanier

Secrétaire

Annexes, I, II et III.

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2023\04 PVCQS-2023-04 sillery_18h30-1.docx

Annexe I



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration
du **Conseil de quartier de Sillery**
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la quatrième rencontre du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **11 avril 2023** à 19 h, en présentiel.

**- Balade en vélo avec nos élu.es -
Dimanche 21 mai 2023**

RÉSOLUTIONS 22-AGA-18

ATTENDU QUE des administratrices des conseils de quartier du Plateau, de Saint-Louis et de Sillery ont collaboré à l'organisation d'une **balade en vélo**, qui a eu lieu le 15 mai 2022 à l'occasion du *Mois du vélo*;

ATTENDU QUE cette activité a attiré une cinquantaine de personnes malgré le temps froid et pluvieux (avec 90 inscriptions prévues);

ATTENDU QUE les conseillères et les conseillers municipaux concernés ont participé à cette activité et qu'ils l'ont beaucoup appréciée;

Il est proposé par : M^{me} Janet Drury

Et appuyé par : M. Hugues Beaudouin

IL EST RÉSOLU DE

RÉPÉTER l'expérience en organisant une **balade en vélo, deuxième édition**, le 21 mai 2023 en présence des élu-e-s, en collaboration avec les conseils de quartier de Saint-Louis et du Plateau.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M^{me} Renée Desormeaux, directrice, Culture, patrimoine et relations internationales
M. François Trudel, directeur, Planification de l'aménagement et de l'environnement
M. Marc Des Rivières, directeur, Transport et mobilité intelligente

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.
Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Hélène Garant
Présidente

11 avril 2023
Date

Annexe II

Réponse de la conseillère

Premièrement, veuillez excuser mon absence de dernière minute à l'AGA; je suis désolée j'ai eu une urgence familiale et je n'ai pas pu faire autrement. J'en profite donc pour féliciter les administrateurs dont le mandat a été renouvelé et bienvenu à Monsieur Louison: Ce sera un plaisir de vous rencontrer en temps et lieu!

Par conséquent, voici quelques réponses aux questions posées lors du précédent CQ de mars :

1. Date pour le début des travaux pour le parc Saint-Michel : quelle est-elle et combien de temps dureront les travaux d'aménagement ?
Les travaux au parc Saint-Michel débiteront en juillet (date à déterminer) avec les aménagements du parc. Le terrain de tennis sera en travaux seulement à partir de septembre.
2. Quelles sont les mesures concrètes qui seront mises de l'avant concernant le district de Sillery pour une meilleure mesure de la qualité de l'air ?
 - Bien que la question de la qualité de l'air soit de compétence provinciale, la Ville de Québec souhaite mieux mesurer, évaluer et agir afin d'assurer une saine qualité de l'air extérieur pour tous. C'est ainsi qu'à l'automne 2022, des ressources spécialisées en qualité de l'air ont été engagées et qu'un plan d'action sur 5 ans est en cours d'élaboration. Ce plan d'action de la qualité d'air ambiant vise à répondre, entre autres, aux recommandations des récents rapports publiés par le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques en mars 2023, et par la Direction de santé publique dans le cadre du projet « *Mon environnement, ma santé* » le 13 mars 2023. Ces rapports ont été initiés pour les environs du quartier Limoilou, mais leurs recommandations ont une portée beaucoup plus large et couvrent l'ensemble de la Ville de Québec ainsi que la Communauté métropolitaine de Québec. Les actions prises auront alors l'impact d'améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble de notre territoire incluant dans le district de Sillery.

Concernant le volet surveillance et mesure de la qualité de l'air plus particulièrement, nous souhaitons installer différents équipements de mesure de contaminants atmosphériques sur l'ensemble du territoire. Comme l'ont démontré les données du projet MEMS, nous devons apporter une attention particulière à l'enjeu des particules fines, notamment dans le secteur de la haute ville de Québec (incluant Sillery). L'installation de ces équipements reste pour le moment, soumise à l'approbation du ministère de l'Environnement. Des démarches seront entreprises en ce sens dans les prochaines semaines et mois.

3. Signalisation des sites historiques : est-ce possible d'avoir un état d'avancement sur ce dossier qui est traité à la table des partenaires/acteurs clefs en patrimoine ? Merci !
Le fait qu'on travaille la signalisation dans les 4 sites en même temps amène son lot de défis donc pour le moment la réflexion/forme/mise en place se poursuit. Cela fait partie des priorités identifiées à notre plan d'action en patrimoine, tout comme, par exemple, les monuments et chemins de croix qui existent, notamment dans le site patrimonial de Sillery (on est train de terminer un inventaire de ce type de monuments pour par la suite identifier ceux qui sont prioritaires pour la restauration). J'en profite aussi pour apporter des petites précisions concernant la Table des partenaires en patrimoine : son rôle se veut consultatif et a pour objectif de nous ouvrir les œillères sur les différents enjeux perçus. On y amène des propositions et on les consulte sur ce qu'on doit mettre en place. Bref, dès qu'une mise à jour sera disponible je pourrai vous faire un suivi.

4. Pétition avenue Roger Lemelin :

Les demandes inscrites dans la pétition sont :

- 1 – Obliger les résidents du Domaine de Sillery à tourner à droite vers l'avenue de l'Assomption
- 2 – Autoriser le stationnement sur le côté ouest pour les résidents de l'avenue Roger-Lemelin, à l'exception des résidents du Domaine de Sillery
- 3 – Réaliser un aménagement vert afin de remplacer les arbres coupés

La Ville a transmis une lettre au conseil de quartier répondant à chacun de ces points (voir pièce jointe). De plus, les démarches réglementaires et légales avec le Service des affaires juridiques ont permis de clarifier l'utilisation des avenues de l'Assomption et Roger-Lemelin, rues privées. La conclusion est la suivante: les résidents du Domaine de Sillery bénéficient d'une servitude de passage sur l'avenue de l'Assomption, laquelle est limitée aux véhicules de promenade à usage personnel et interdit aux camions et aux véhicules de livraison. La Ville bénéficie également de droits de passage, mais elle ne peut pas permettre son utilisation à tous les citoyens, comme s'il s'agissait d'une rue publique. Il y aurait une aggravation des servitudes. L'aménagement d'un sens unique n'est pas possible; il serait contraire au droit de passage que la Ville détient.

En espérant que ces suivis répondent bien aux interrogations partagées. Sur ce, au plaisir de se retrouver le 9 mai prochain!

Cordialement,
Maude

Réponse reçue le 13 avril 2023.

Annexe III

Réponse à la résolution 2023-CA-06

Ouverture hivernale entière des Grands-Domains-de-Sillery et promenade Samuel-De Champlain

Après vérification, la division *Entretien des voies de circulation* mentionne que le sentier ne satisfait pas les critères de la politique de viabilité hivernale, car sont considérés des liens piétonniers déneigés les liens faisant partie d'un cheminement scolaire désigné ou donnant accès soit à un établissement d'enseignement, au circuit de transport en commun ou à un attrait touristique important. Il y a certains liens qui ne satisfont pas les critères, mais qui sont entretenus par d'autres services. On nous suggère de vérifier si ce secteur entrerait dans les critères d'entretien du service des Loisirs.

Le *Service des loisirs* (SLSVC) dame le sentier des Grands Domaines entre la rue du Cardinal-Persico et le Domaine Catarauqui. Il a toujours été entendu que l'escalier ne serait pas déneigé.

Le SLSVC dame la promenade Samuel-De Champlain entre le quai des Cageux et la côte de Sillery. Pour le moment, il n'est pas prévu augmenter le service.

Réponse à la résolution CQS 2023-CA-14

Balade à vélo avec les élus, 21 mai 2023

La résolution a été transmise à madame Andréa Lauzon-Amyot, technicienne en loisirs, elle assure le suivi avec les organisateurs de l'événement.

Réponses reçues le 26 avril 2023.